

fmCh newsletter

Lettre d'information de la fmCh à ses membres

Chères Collègues, chers Collègues,

Cette lettre d'information de la fmCh vous permettra de survoler en quelques traits les nouveautés touchant la politique de la santé et la fmCh. Vos réactions sont attendues et même vivement souhaitées! Voici l'adresse : info@fmch.ch

Secrétariat de la fmCh

4 février 2010 : premier forum de la fmCh à Zurich

Ecoute attentive et débats animés au premier forum 2010 de la fmCh à Zurich : les attentes de tous ont été largement comblées. Les deux politiques Thomas Heiniger et Ruth Humbel, ainsi que Markus Trutmann, Secrétaire général de la fmCh, ont ouvert la manifestation en prenant la parole. Ils ont, pour l'essentiel, fait part de leurs préoccupations concernant le financement du système de la santé et l'introduction prochaine du régime SwissDRG. Les trois intervenants ont dégagé les chances du nouveau système tarifaire - la transparence et la compétitivité notamment. Ils ont par ailleurs souligné la nécessité de prévoir un suivi et des mesures d'assurance qualité. D'une manière assez inattendue, Thomas Heiniger, directeur de la santé du canton de Zurich, et la représentante PDC Ruth Humbel ont émis le même

avis, à savoir que les cantons ne devraient pas entreprendre des négociations tarifaires avec SwissDRG. Les discussions qui ont suivi ont témoigné de l'intérêt incontestable des participants de la fmCh pour tout ce qui a trait au domaine de la politique de la santé.

Jacques de Haller, président de la FMH, et Stefan Spycher, représentant de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP), ont abordé l'après-midi les changements fondamentaux touchant le secteur de la santé. Jacques de Haller a rappelé la position immuable et centrale de la relation médecins - malades.

Le programme s'est poursuivi par la réunion des comités directeurs des sociétés de discipline. Dans son allocution de bienvenue, Urban Laffer, président de la fmCh, a constaté ce qui suit : la fmCh utilise son énergie pour mener sa propre politique professionnelle et sanitaire. Elle traite de manière autonome les thèmes qui revêtent une importance vitale pour ses membres et n'a pas l'inten-

tion de consulter chaque fois la FMH pour savoir comment répartir les tâches. Parmi les thèmes majeurs, les plus importants sont SwissDRG, l'assurance qualité et la crédibilité politique. Les différents points à l'ordre du jour ont donné lieu à des interventions, suivies de discussions animées.

Vous trouverez l'allocution du président de la fmCh et les exposés présentés au forum 2010 de la fmCh en suivant le lien ci-dessous :

⇒ [fmCh Forum](#)

Prise de position de la fmCh concernant la proposition d'interdire la propharmacie (remise de médicaments par les médecins)

Dans le contexte de la révision en cours de la loi sur les produits thérapeutiques, la fmCh rejette l'interdiction proposée de la propharmacie. Nous avons plus particulièrement attiré l'attention de l'OFSP sur les points suivants :

- Des scrutins populaires ont eu lieu dans plusieurs cantons, et une forte majorité des votants a, sans exception, opté pour le maintien du système de remise de médicaments par les médecins. Une interdiction de la propharmacie constituerait une atteinte directe à la volonté exprimée par le peuple.
- Interdire la propharmacie équivaudrait à une restriction inadmissible du libre choix du malade. Vouloir prescrire au patient chez qui il doit chercher ses médicaments relève d'une prétention anachronique.

- Interdire la propharmacie reviendrait à porter un vilain coup aux revenus des cabinets médicaux, alors que l'existence de certains d'entre eux en dépend.
- Autre sujet de préoccupation : l'élargissement des compétences dévolues aux pharmaciens et pharmaciennes. C'est, selon la fmCh, une tentative parfaitement incompréhensible de mettre en opposition les divers secteurs professionnels. D'où - conséquence logique - le risque d'un renforcement du contrôle étatique. Si l'on y ajoute la régulation, c'est faire cap sur une médecine nationalisée.
- Les médecins titulaires d'un diplôme fédéral et bénéficiaires d'une formation de spécialiste doivent impérativement garder la souveraineté en matière de diagnostics et de thérapies. La remise de médicaments en fait bien évidemment partie.
- La fmCh constate avec regret que la révision législative met fin au principe éprouvé de la confiance envers les fournisseurs de prestations et mine, au final, les rapports de confiance entre le médecin et son patient.

PolitMonitoring

09.053 LAMal. Mesures pour endiguer l'évolution des coûts

La commission de la sécurité sociale et de la santé du Conseil des Etats (CSSS-E) a poursuivi le 18 janvier 2010 ses délibérations sur l'objet du Conseil fédéral 09.053 LAMal. Mesures pour endiguer l'évolution des coûts. Il s'agissait en l'espèce d'éliminer les divergences.

Les trois divergences majeures entre les deux Chambres portent sur :

- la participation aux coûts
- le droit de substitution
- la clause d'urgence.

04.062 Managed Care

C'est sous la direction de la conseillère nationale PDC Ruth Humbel que sa **sous-commission** a élaboré un projet uniforme, débattu par le plénum de la commission à ses séances des 28 et 29 janvier 2010.

- La sous-commission propose l'obligation pour les assureurs d'offrir des réseaux de soins intégrés dans les régions. Restent à élucider la part des contraintes contractuelles et celle du volontariat entre assureurs et fournisseurs de prestations.
- Il est certain que l'assuré devrait avoir la liberté d'adhérer ou non à un modèle de Managed Care (MC).
- La quote-part du patient dans les modèles MC devrait être de 10
- Elle serait de 20
- En ce qui concerne les réseaux de médecins, il s'agit de faire valoir une coresponsabilité budgétaire à négocier concrètement entre les partenaires contractuels, les médecins et les assu-

reurs.

- Il faut définir des normes de qualité et établir un concept qualité avec les mesures sécuritaires correspondantes.
- Les réseaux de médecins devraient pouvoir s'organiser de manière autonome et agir en tant que partenaires contractuels des caisses.

Suivez le lien ci-dessous pour obtenir des informations complémentaires sur le Polit-Monitoring de la fmCh :

⇒ [Politmonitoring](#)

Et pour terminer



un public attentif au forum 2010 de la fmCh

Nous vous souhaitons une semaine agréable!

Le secrétariat général fmCh

